

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 24 ; de votants = 25

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/03/2023

Date de publication : 21/03/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRE)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francis ADNOT

<< >>

AFFAIRE 2023.009 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2022

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L1612-12, L2121-31

CONSIDERANT que le compte administratif, dressé par l'ordonnateur, est en tout point conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal,

CONSIDERANT que le compte administratif peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2022	Dépenses	2 707 156.92 €	1 361 406.61 €
	Recettes	3 194 984,79 €	1 422 964.66 €
	Résultat 2022	487 827.87 €	61 558.05 €
Reprise des résultats 2021	Dépenses		
	Recettes		607 449.68 €
RESULTAT CUMULE PAR SECTION		487 827.87 €	669 007.73 €
RESULTAT GLOBAL ANNEE 2022			1 156 835.60 €

Le conseil municipal désigne Catherine DENIEL Présidente de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif 2022 en tout point conforme au compte de gestion.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

